

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 589

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 4 évoque la question du repérage des personnes les plus éloignées de l'emploi net qui ne seraient pas en contact avec les acteurs institutionnels de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que de la remobilisation et de l'accompagnement socioprofessionnel de ces personnes. Si le principe est positif, une question se pose : qu'entend-on ici par organismes privés ou publics ?